



Lavaur, le mercredi 7 mai 2014

CH LAVAUUR

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT du CH Lavaur dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents du CH Lavaur du :

Mercredi 14 mai 2014 21h15 au vendredi 16 mai 2014 6h45

Motifs généraux :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point
- La fin des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire
- La reconnaissance des qualifications et l'amélioration des déroulements de carrière
- Des mesures fortes contre la précarité
- Des moyens pour les services publics et leurs missions

Motifs locaux. Nous constatons et refusons:

- **Un immobilisme inacceptable** en matière d'embauches malgré les demandes répétées des équipes et les multiples argumentations étayées de notre syndicat (CHSCT et CTE),
- **Une absence de projection** sur les remplacements ou recrutements à mettre en œuvre dans les plus brefs délais,
- **Une généralisation de la précarité** de certains agents,
- **Une politique floue et inaudible** en matière de résorption de l'emploi précaire,
- **Une gestion de la faiblesse des effectifs**, marquée par une intrusion quasi permanente dans la vie privée des agents (rappels au domicile à des heures inacceptables et indécentes),
- **Des perspectives d'évolutions** de carrières faibles ou inexistantes (Ex :salaires bloqués agents en CDI)
- **Une politique de notation** défavorable,
- **Un maintien de certains agents « en faisant fonction »** sans les salaires inhérents,
- **Un manque de moyens** pour des prises en charge humaines en MCO et en Psychiatrie,
- **Une dégradation** des conditions de travail mais aussi une dégradation des conditions d'hospitalisation de certains patients (Psychiatrie adulte par exemple).
- **Des budgets activités thérapeutiques** en psychiatrie anormalement faibles et figés depuis des années
- **Des remises en question par la DRH des avis relatifs aux arrêts maladies (CLM, CLD) et le refus de la qualification d'accidents de travail dans certains cas.**

Nous vous demandons que des solutions rapides, sérieuses et durables soient apportées rapidement aux problématiques locales. Vous en avez la possibilité, nous en avons la volonté.

Bien entendu, et conformément à ce que souligne le Code du Travail, nous sommes à votre disposition pendant la durée du préavis pour négocier et trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à notre attachement au CH Lavaur et à la qualité du service public hospitalier.

Copies pour information :

- Président du CS
- Agence Régionale de Santé
- Union Départementale CGT du Tarn
- Union Santé et Action Sociale CGT du Tarn

Pour le syndicat CGT du CH Lavaur
Jacqueline GUYET et Patrick ESTRADÉ